



# **MODALITES DE MISE EN PLACE DE LA COLLECTE EN DECHETTERIE DES BATTERIES DE MOYENS DE TRANSPORT LEGERS (MTL)**



# Contexte de mise en application

Corepile a mis en place dès 2018 une filière volontaire de collecte et de recyclage des batteries de Moyens de Transport Légers (MTL) en partenariat avec les adhérents de l'USC (Union Sport et Cycle – principaux metteurs sur le marché de vélo).



**Nouvelle activité « hors agrément »**, cette filière est financée par une éco-participation versée par les 105 adhérents qui ont déjà signé le contrat de prestation de service (estimation 80% de la mise sur le marché).

Filière en montée en puissance, **le dispositif de collecte a été fléché vers le réseau des distributeurs et points de vente de MTL et batteries de MTL**. Plus de 2000 points de collecte sont ainsi enregistrés à ce jour, géolocalisables sur la cartographie Corepile.



**Corepile a pris la décision d'ouvrir cette filière de collecte aux collectivités locales après avoir réalisé en 2021 un test auprès d'une quinzaine de déchetteries.**



# Batteries concernées

Les batteries concernées par cette collecte sont des batteries de tailles et de formes variables de moins de 20kg alimentant tout type de MTL (vélos à assistance électrique, trottinettes, hoverboards, gyropodes, skateboard).

Batteries à usage strictement personnel, ne sont pas concernées les batteries issues d'engins en libre service ou d'engins en location longue durée

→ gestion directe par les entreprises concernées devant prendre contact avec Corepile en direct.



Exemples de batteries de MTL collectées par Corepile

Ne sont pas non plus concernées les batteries de démarrage auto/moto.



# Matériel mis à disposition

Corepile met à disposition du matériel spécifique pour conditionner et stocker les batteries de MTL.

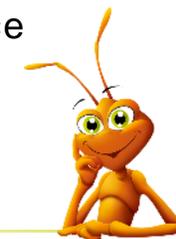
Le matériel standard est composé d'un contenant de stockage (fût plastique 55L + saché) et d'éléments de sécurisation (sachets individuels + vermiculite)



Dimensions:

H : 57cm D: 41cm  
≈10 à 15 batteries

Le fût plastique est homologué et respecte les obligations réglementaires liées au stockage et au transport de ce type de déchet.



# Procédure de remplissage du fût

Corepile demande un remplissage et conditionnement des fûts selon la procédure suivante:



**1**  
Mettre la sachet dans le fût en la laissant déborder en dehors.



**2**  
Ranger les batteries verticalement dans le fût  
> selon les catégories entre 10 et 20 batteries entrent dans un fût.



**2B**  
> Attention toute batterie abîmée doit être emballée dans un sachet avant d'être rangée dans le fût afin de l'isoler des autres batteries.



**3**  
Mettre la vermiculite jusqu'à recouvrir toutes les batteries. Bien mettre une couche épaisse sur le dessus, voir jusqu'en haut du fût.



**3B** **FACULTATIF**  
Couche de batterie en plus  
Si vous avez suffisamment de place, vous pouvez mettre quelques batteries supplémentaire au dessus - puis recouvrir de vermiculite jusqu'en haut du fût.



**4**  
Remonter la sachet plastique pour la torsader.



**5**  
... et la scotcher.



**6**  
Bien visser le couvercle.



# Conditionnement des batteries endommagées

**Définition d'une batterie au lithium endommagée** : batterie dont l'aspect extérieur n'est plus celui d'une batterie neuve ; susceptible de se démonter rapidement, de réagir dangereusement, de produire une flamme, un dégagement de chaleur ou une émission de gaz ou de vapeur toxique, corrosive ou inflammable.

Corepile demande un conditionnement impératif de chaque batterie endommagée dans un sachet plastique individuel zippé avec + scotchage des connectiques avant stockage dans le fut mis à disposition.



Batterie endommagée



Sache plastique individuel



Scotch des connectiques (si nécessaire)



# Point d'attention

Il est important que les agents soient formés en amont pour éviter les confusions dans le type de batteries concernées par cette collecte.

## Cas des batteries de technologie lithium :



Batterie de perceuse électrique



Batterie de téléphone portable



Batterie d'ordinateur portable

➡ Batteries classées comme « portables » au sens de la réglementation.

➡ Batteries pouvant être déposées dans le fut bleu Corepile, non concernées par la collecte des batteries de MTL.



Batterie de vélos à assistance électrique



Batteries de trottinette électrique



Batterie de vélos à assistance électrique

➡ Batteries classées comme « industrielles » au sens de la réglementation.

➡ Batteries à ne pas remettre dans les futs bleus Corepile, à stocker dans le fût Corepile dédié à la collecte des batteries de MTL.

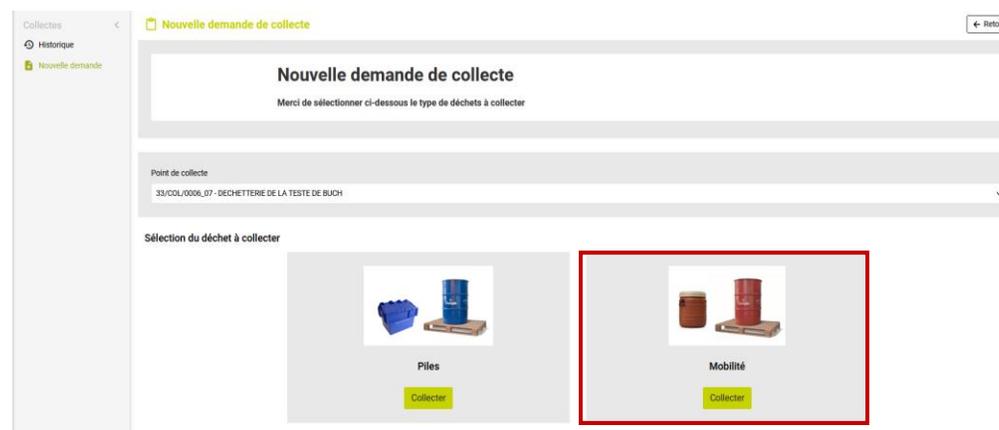


# Préconisations de stockage et modalités de demandes de collecte

Corepile demande un stockage du fût spécifique:

- non accessible aux usagers
- à l'abri des intempéries
- à proximité non immédiate de produits / déchets inflammables
- conditionnement à effectuer par les agents sur site

Les demandes de collecte du fût se font sur VOLTA en sélectionnant selon la déchetterie concernée la filière mobilité:



Collectes < Nouvelle demande de collecte Retour

**Nouvelle demande de collecte**  
Merci de sélectionner ci-dessous le type de déchets à collecter

Point de collecte  
33/COL/0006\_07 - DECHETTERIE DE LA TESTE DE BUCH

Sélection du déchet à collecter

Piles Collecter

Mobilité Collecter



# Supports de communication disponibles

Corepile met à disposition différents supports permettant d'accompagner la mise en place de cette nouvelle filière:



## AFFICHE DECHETTERIE

Sur demande

Informe les usagers de la possibilité d'apport des batteries de MTL



## GUIDE GARDIEN

Envoi systématique par Corepile à chaque site équipé

Permet aux agents d'avoir toutes informations nécessaires concernant la procédure attendue du remplissage du fût



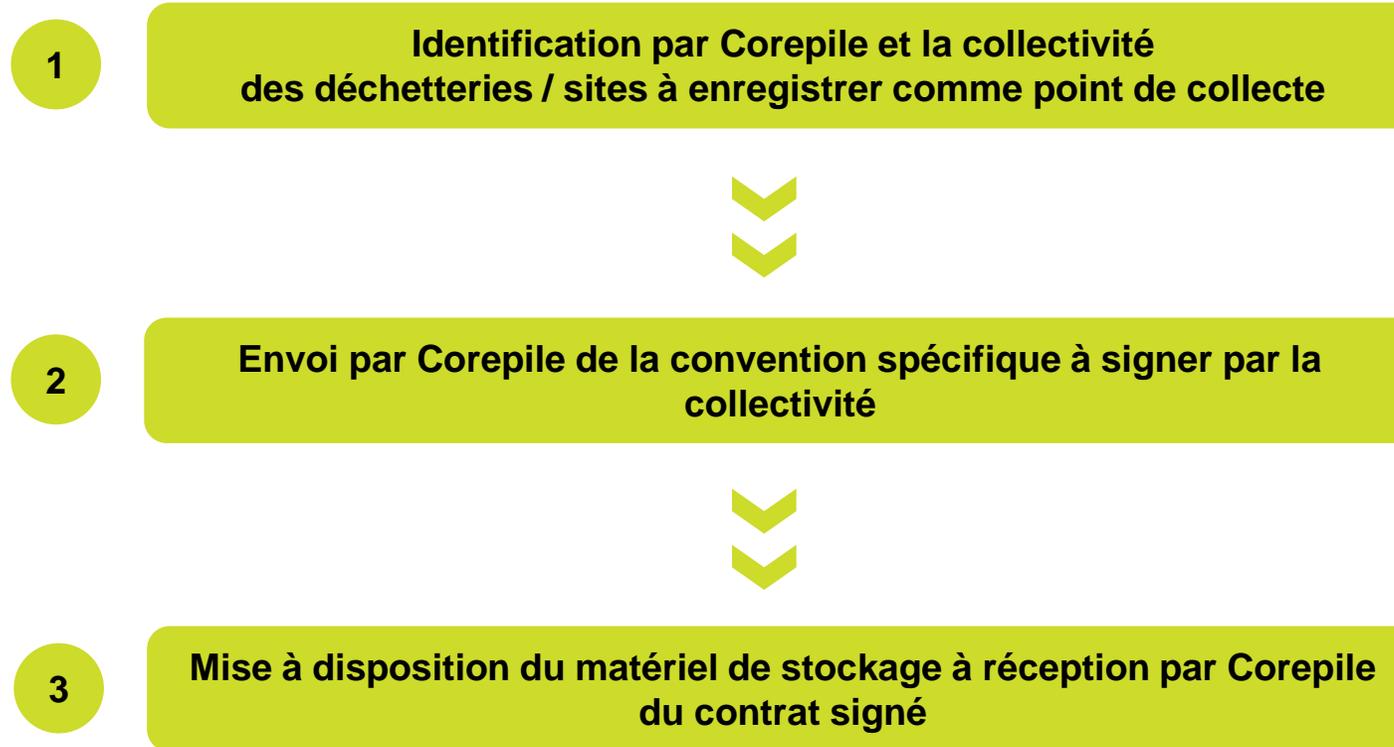
## BROCHURE USAGERS

Sur demande

Permet aux usagers d'avoir les éléments de sensibilisation sur le bon usage et recyclage des batterie de MTL



# Modalités administratives et opérationnelles





**RECYCLER  
SES PILES ET BATTERIES  
C'EST FACILE  
ET C'EST UTILE !**



*... et c'est un véritable travail de fourmis, avec le concours de l'ensemble de nos partenaires pour une économie toujours plus circulaire...*

*... merci de votre confiance!*



# VOS CONTACTS



Irchaad HOSSEN

*Responsable des relations extérieures et dynamisation des réseaux*



[irchaad.hossen@corepile.fr](mailto:irchaad.hossen@corepile.fr) // [mobilite@corepile.fr](mailto:mobilite@corepile.fr)



01 56 90 30 97 // 01 56 90 30 90

